

MAIRIE DE SAINT-FLORIS
132 RUE DE CALONNE
62350 SAINT FLORIS
Tél : 03/21/27/52/06
mairie@commune-saintfloris.fr

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(art. L2123-20-1 du code général des collectivités territoriales)

POPULATION : au recensement du 1^{er} janvier 2026 : 634

I- MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE

Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des adjoints

44.30% de l'indice brut 1027 + 4 X 11.77% de l'indice brut 1027 = 47.08% de l'indice brut 1027

II- INDEMNITES ALLOUEES

	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	
Olivier DEBAECKER	40,30%
Adjoints	
1er adjoint,Olivier BAUW	11,77%
2ème adjointe,Mélanie BONNEL	5,90%
3ème adjoint,Stéphane CALONNE	5,90%
4ème adjointe, Céline MASSE	5,90%

Enveloppe globale :40.30% + 11.77% + 5.90% + 5.90% +5.90% = 69.77%

Fait à Saint-Floris, le 21 mars 2026

Le Maire,

Olivier DEBAECKER

